

Ecrit par le 1 septembre 2024

Adezio : tout savoir sur la loi de finances pour 2023



Le mardi 28 février prochain, le groupe d'expertise comptable, de conseil et d'audit [Adezio](#) organise un nouveau 'Rendez-vous du mardi' dans son cabinet du Pontet. Ce rendez-vous, animé par les experts-comptables d'Adezio, portera sur la loi de finances pour 2023 et sur les actualités fiscales.

Plusieurs sujets seront abordés lors de cet événement tels que l'impôt sur le revenu, les investissements immobiliers, les aides pour faire face à la crise énergétique, l'accompagnement à la transition énergétique, les impôts locaux, le régime d'imposition et l'imposition des résultats des entreprises, la TVA, l'option de l'entreprise individuelle (EI) pour son assimilation à une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (Eurl) et assujettissement à l'impôt sur les sociétés (IS), les crédits d'impôts, la conservation des documents comptables, ou encore l'actualité sur la gestion des biens immobiliers.

L'inscription à ce rendez-vous du mardi est gratuite mais obligatoire. Pour pouvoir y assister, il suffit de remplir [le formulaire en ligne](#).

Mardi 28 février. 17h30. 44 Avenue Charles de Gaulle. Le Pontet.

V.A.

Congrès ECF : « Nous sommes le conseil du dirigeant »



Récemment élu président de la fédération des experts-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF), Christophe Sans réunissait ses adhérents à Biarritz les 20 et 21 juin avec pour thème du congrès 'la trajectoire patrimoniale du dirigeant'. L'occasion pour lui d'exposer sa vision de l'évolution de la profession.

Pourquoi ce thème de la trajectoire patrimoniale du dirigeant pour ce congrès ?

Christophe Sans : « Il y a quinze ans, ici à Biarritz, Joseph Zorgniotti, mon prédécesseur, lançait l'idée que nos compétences fiscales et juridiques étant reconnues, il fallait aller sur le marché des particuliers avec la gestion patrimoniale. Quinze ans après nous revenons sur ce sujet mais d'une

Écrit par le 1 septembre 2024

manière plus temporelle. La construction d'une gestion sérieuse et approfondie se fait dans le temps. Nous sommes d'abord le conseil du dirigeant et nous devons l'aider à accomplir sa trajectoire. »

Comment se porte votre profession ?

« Pour les experts-comptables, les affaires ne vont pas trop mal. Mais nous sommes vigilants et attentifs aux difficultés de nos clients avec un environnement géopolitique incertain et des hausses de prix qu'ils ne peuvent pas systématiquement reporter sur leurs propres clients. Cela impactera forcément l'activité des cabinets. Nous aurons hélas des dépôts de bilan ou des clients qui essaieront d'obtenir des remises significatives sur nos honoraires. Le contexte pourrait donc être moins favorable à l'avenir. »

La gestion de la crise de la Covid est-elle terminée ?

« Sur la partie sociale oui parce que l'État a, par exemple, durci les conditions d'obtention de l'activité partielle. En revanche nous traitons actuellement la sortie du PGE. Il y a un dispositif de sortie de crise mis en place par l'Etat qui est similaire à une procédure de sauvegarde, c'est notre point de vigilance actuel. En plus du PGE, certains de nos clients rencontrent des difficultés à honorer les encours bancaires classiques. »

« En plus du PGE, certains de nos clients rencontrent des difficultés à honorer leurs encours bancaires classiques. »

Parmi les difficultés que votre secteur exprime : l'attractivité de vos métiers. Comment attirer les jeunes ?

« Malgré nos actions de promotion, nous ne sommes pas la profession la plus désirée par les étudiants. Un effort est mené actuellement par le conseil national des experts-comptables et par des instances régionales. L'objectif est de faire découvrir notre métier aux lycéens. Le terme expert doit s'imposer dans l'appellation expert-comptable avec la notion d'expert en conseil et en accompagnement du dirigeant. »

Où se situe votre métier en termes de transformation digitale ?

« Nous sommes dans la première phase et pas encore à maturité. La profession a su s'adapter à la micro-informatique, elle saura encore évoluer. La difficulté aujourd'hui est la maîtrise de la data, nous devons la considérer comme une ressource. Les cabinets d'experts-comptables détiennent beaucoup de données de leurs clients et nous avons besoin de sociétés innovantes pour mieux l'exploiter. Cela nous permettra d'aller plus loin dans le conseil et la prévention des entreprises. Mais la data représente aussi une menace sur l'organisation de notre travail. La tâche des opérateurs de saisie est susceptible de disparaître. A nous de les faire évoluer vers d'autres métiers. »

« Le commissaire aux comptes sera aussi un commissaire aux risques. »

Ecrit par le 1 septembre 2024

La data c'est aussi le RGPD, son stockage sécurisé, des nouveaux métiers comme celui de *data scientist*. Êtes-vous prêts ?

« Nous aurons des *data scientists* comme nous aurons des experts de cyber sécurité. Dans nos métiers, le commissaire aux comptes sera aussi un commissaire aux risques. Nous en avons pris conscience. Nous y travaillons au sein de la branche professionnelle mais aussi dans le cadre des nouvelles formations que nous proposons. Depuis toujours le secret professionnel est une pierre cardinale de notre profession, nous avons déjà cette culture de la protection des informations de nos clients. »

Par Vincent Biard pour ResoHebdoEco - www.reso-hebdo-eco.com



500 participants sur les 2 jours du congrès ©V.Biard

Des outils numériques pour de nouvelles missions

Comme leurs pairs de France, les 275 experts-comptables et commissaires aux comptes d'ECF présents à Biarritz ont assimilé la transformation numérique de leur métier. Ils intègrent de nouveaux outils digitaux leur permettant d'automatiser certaines tâches et leur fournissant de précieuses données décisionnelles. En gagnant du temps et en disposant d'une vision plus complète de leurs clients, les experts-comptables peuvent dorénavant étendre leur mission de conseil à la gestion de patrimoine. Proches des dirigeants

Ecrit par le 1 septembre 2024

d'entreprises, ils sont très bien placés pour leur fournir des stratégies patrimoniales opportunes et fructueuses. Si le numérique est l'un des moyens de modernisation de la profession, il exige de nouvelles compétences, des investissements décisifs, de nouveaux dispositifs de sécurité et aussi une adaptabilité à toutes les innovations. « Le numérique est un sujet majeur », assurait Lionel Canesi, président du conseil national de l'ordre des experts-comptables lors d'une plénière du congrès de Biarritz. Et parmi les 48 exposants de ce congrès, des start-up proposaient leurs solutions innovantes en concurrence directe avec les leaders comme Cegid ou LexisNexis qui eux-aussi comptent bien accompagner les experts-comptables dans leur digitalisation et leurs nouvelles activités.

Aubanel for Business : convention de partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables

Ecrit par le 1 septembre 2024



Lors d'une cérémonie regroupant l'[Ordre des Experts-Comptables](#), le [Greta-CFA Vaucluse](#), les professeurs, étudiants et apprentis, une convention de partenariat a été signée entre le [lycée Théodore Aubanel](#) et l'[Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), jeudi 16 juin.

La cérémonie s'est tenue le 16 juin au [lycée Théodore Aubanel](#). A cette occasion, les étudiants et les apprentis, actuels et anciens, étaient invités à assister à la signature de la convention de partenariat entre le lycée et l'[Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Les objectifs de cette convention de partenariat sont d'élargir les cabinets susceptibles de recruter des apprentis (BTS, DCG et DSCG), d'enrichir les lieux de stage, de développer les conférences destinées à informer les étudiants sur l'évolution des pratiques professionnelles dans les métiers de la comptabilité et de développer la collaboration dans l'organisation et l'animation des manifestations destinées à

Ecrit par le 1 septembre 2024

approfondir les connaissances des étudiants du monde de l'entreprise.

La soirée a commencé avec un discours de [Jean-Marc Mielle](#), directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, qui a tenu à rappeler quelques chiffres concernant les formations en comptabilité et gestion proposées par Aubanel for Business. Le lycée propose trois formations : un BTS comptabilité et gestion, un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Chaque année, 175 étudiants sont formés, dont 150 apprentis en comptabilité, de Bac +2 à Bac +5. Également, le lycée Théodore Aubanel, c'est : 5 500 dossiers déposés sur la plateforme Parcoursup, dont 1 500 pour des formations en comptabilité et gestion.

[Christophe Michel](#), proviseur du lycée Théodore Aubanel, Jérôme Genton, représentant l'Ordre des Experts Comptables Marseille PACA et [Catherine Deman](#), présidente du [Greta-CFA Vaucluse](#), ont ensuite pris la parole pour s'exprimer et saluer la collaboration, avant de signer la convention de partenariat.

La soirée s'est poursuivie avec les témoignages d'anciens apprentis aux parcours différents et uniques. Des parcours salués par Jean-Marc Mielle qui a exprimé sa fierté concernant cette diversité. S'en est suivie un moment de rencontre et d'échange entre les étudiants et les experts comptables. Enfin, la soirée s'est achevée par un concert des [Bluesy Buddies](#).

Ecrit par le 1 septembre 2024



Avec 'Allo impôt 2022' les experts-comptables répondent gratuitement à toutes vos questions

Ecrit par le 1 septembre 2024



Du 19 au 25 mai, **[l'Ordre des experts-comptables](#)** organise **['Allo impôts'](#)** afin de vous accompagner gratuitement dans le remplissage de votre déclaration d'impôt. L'accent est mis cette année sur le patrimoine et les retraites : crédits d'impôt, déclaration de la prime de départ à la retraite, impôt sur l'immobilier...

Ecrit par le 1 septembre 2024

« Même si la déclaration est préremplie par l'administration fiscale, il est important d'en vérifier tous les éléments, explique l'Ordre national des experts-comptables. D'autant plus en cas d'évolution de sa situation familiale, de départ à la retraite, ou encore pour déclarer des revenus fonciers ou des dépenses donnant droit à des crédits ou réductions d'impôts : salarié à domicile, dons, etc. Depuis plus de 10 ans, les experts-comptables se mobilisent à travers l'opération Allo Impôt pour guider et accompagner les déclarants. »

Parmi les nouveautés fiscales à ne pas manquer cette année

Le dispositif du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile comprend désormais certains services rendus à l'extérieur du domicile (accompagnement des personnes âgées à l'extérieur du domicile ou au supermarché par exemple).

Pour les nouveaux retraités : il est nécessaire de déclarer la prime de départ à la retraite (vérifier que cela a été fait par l'employeur).

Éléments importants à rappeler également

- Les services de téléassistance, mais aussi les petits travaux (plomberie, jardinage, informatique) bénéficient également d'un crédit d'impôt.
- Les dons au profit d'organismes reconnus d'utilité publique font l'objet d'une réduction d'impôt.
- Lors de la déclaration des revenus immobiliers : renseigner la bonne catégorie : location meublée, location nue, location saisonnière.... Ainsi que le régime d'imposition : système forfaitaire ou au réel.
- Pour la déclaration des revenus mobiliers : le prélèvement forfaitaire unique ('flat tax') n'est pas forcément intéressant pour les contribuables qui disposent d'un abattement important sur leurs plus-values (notamment pour les titres détenus depuis plus de 8 ans).

10 ans d'engagement

« Depuis plus de 10 ans déjà, nos confrères se mobilisent bénévolement au service des contribuables, rappelle Lionel Canesi, président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Nous sommes très fiers de cet engagement de la profession et de la confiance que les Français nous accordent lors de cette étape importante qu'est la déclaration d'impôts. »

Pour trouver les réponses à toutes ces questions, le numéro gratuit 08000 65432 ainsi qu'un site internet (allo-impot.fr) sont à disposition des déclarants.

L'opération citoyenne se déroulera de 9h à 18h (lors week-end et consultations nocturnes le jeudi 19 et mardi 24 mai jusqu'à 21h).

Ecrit par le 1 septembre 2024

Maggy Mandel prend la direction d'Adezio légal

[Maître Maggy Mandel](#) vient de prendre la direction d'Adezio légal, le pôle conseil juridique et contentieux du groupe d'expertise comptable, de conseil et d'audit [Adezio](#) basé au Pontet, à Cavailon et Vaison-la-Romaine.

Reconnue en droit immobilier et en droit commercial notamment, l'avocate est Major de promotion du master II en droit immobilier et de la construction de Paris Assas. Elle a ensuite évolué dans différents secteurs et activités de l'immobilier, notamment au sein de ses propres cabinets parisiens d'administration de biens, avant de se diriger vers 'l'avocature'.

A ce titre, elle connaît donc parfaitement les questions liées aux projets immobiliers et de la construction ainsi que celles relatives à la gestion des entreprises. Elle intervient en qualité de conseil et de rédacteur d'actes (cession de fonds de commerce, baux, statuts, montage d'opérations, contrats de travail) et dans les conflits et contentieux judiciaires (civils, administratifs et prud'homaux) tant auprès des particuliers et des chefs d'entreprise qu'auprès des acteurs du bâtiment (constructeurs, assureurs, syndicats, agents immobiliers) et des institutionnels et collectivités locales.

Renforcement de l'offre de services

L'intégration d'un avocat au sein d'Adezio coïncide avec la volonté du groupe de renforcer les synergies avec l'ensemble des services et d'ajouter une expertise en droit des sociétés, en droit immobilier et commercial et en droit du travail. Avec cette nouvelle associée, Adezio entend aussi poursuivre le développement de son pôle droit des affaires.

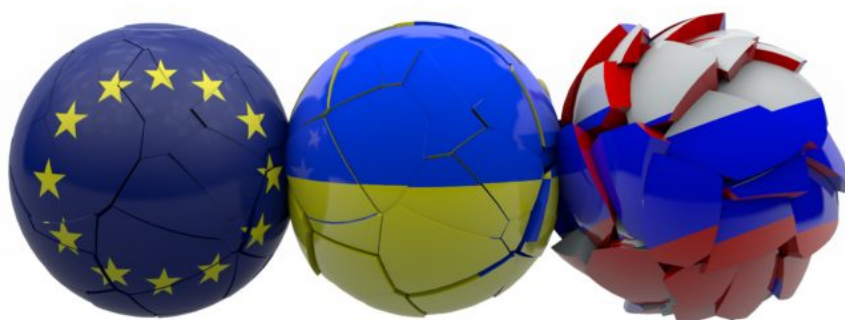
« L'arrivée de Maggy Mandel correspond à une ambition : offrir tous les services autour du chiffre et du droit liés à la vie de l'entreprise et de son dirigeant dans un seul et unique cabinet, confirme [Cédric Ribeiro](#), associé fondateur d'Adezio. Elle sera un élément important de ce pôle d'excellence et dispose de valeurs qui correspondent parfaitement à celles de notre cabinet. »

Ces dernières années, le groupe dirigé par [Sandrine Staïano](#) et Cédric Ribeiro a notamment diversifié son offre ainsi que sa 'marque' avec la coopérative [Adezio services](#) ou bien encore [Coworking by Adezio](#).

Les solutions des experts-comptables pour

Ecrit par le 1 septembre 2024

protéger l'économie de la guerre en Ukraine



L'Etat a su prendre ses responsabilités lors de la crise sanitaire pour sauver les entreprises, quoi qu'il en coûte, explique [le Conseil national de l'ordre des experts-comptables](#). Continuons à aider l'économie alors que la guerre s'installe en Europe en mettant en place un rempart contre l'inflation touchant les TPE/PME ainsi que les ménages. »

« Nous, experts-comptables de France, forts de notre expérience de terrain, [avons élaboré 100 propositions transmises aux candidats à la présidentielle](#). Issues de ces propositions, nous proposons des mesures concrètes pour protéger le pouvoir d'achat des Françaises et des Français, lutter contre l'inflation énergétique, améliorer les fonds propres des entreprises et faciliter leur compétitivité. »

Ces propositions feront l'objet d'un échange avec les candidats à l'élection présidentielle ou leur représentant, le 18 mars 2022 de 8h30 à 13h30 au studio Gabriel (Paris 8e). Cet événement sera suivi d'une conférence de presse qui permettra de revenir sur les réponses des candidats à ces propositions.

Protéger le pouvoir d'achat des Françaises et des Français

Augmenter le pouvoir d'achat en exonérant de cotisations sociales (salariales et patronales) et d'impôts les heures supplémentaires et complémentaires. Cette mesure favoriserait à la fois le pouvoir d'achat des salariés et la capacité des entrepreneurs à assurer leur production malgré les difficultés de recrutement.

Écrit par le 1 septembre 2024

Mettre en place une TVA sociale ayant pour objectif de :

- Renforcer le pouvoir d'achat des actifs, améliorer la compétitivité de l'économie française, lutter contre la concurrence déloyale des pays producteurs de biens de consommation massivement importés, favoriser les relocalisations ;
- Évaluer la mise en place d'une TVA sociale pour limiter le rôle des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale ;
- S'appuyer sur cette ressource fiscale pour baisser les cotisations sociales et favoriser le tissu économique français.

Instaurer une micro-taxe de 0,3% sur l'ensemble des paiements électroniques, consacrée au financement de la protection sociale.

Lutter contre l'inflation énergétique

Plafonnement du prix de l'essence par une baisse de la TICPE. Ce plafonnement serait indexé sur le prix à la pompe de janvier 2022 pour une durée de 12 mois.

Améliorer les fonds propres des entreprises

Exonérer (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) les bénéficiaires incorporés au capital dans la limite de 50 000€ par an.

Protéger systématiquement le patrimoine « privé » de l'entrepreneur individuel.

Accélérer la perception des crédits d'impôt dès l'engagement des dépenses par l'entreprise.

Faciliter la compétitivité des entreprises françaises

Taxer les entreprises sur l'EBE et non sur la VA pour ne pas pénaliser celles qui emploient des salariés en France.

100 propositions : les experts-comptables veulent « se mêler de ce qui les regardent »

Ecrit par le 1 septembre 2024



À moins de 3 mois de l'élection présidentielle, [les experts-comptables de France](#) vont soumettre [100 propositions](#) à tous les candidats à l'élection présidentielle, quelle que soit leur couleur politique.

Pour les « économistes du quotidien » il s'agit de « se mêler de ce qui les regarde » en contribuant « concrètement au débat » à venir autour des thématiques suivantes :

- faciliter la vie des entrepreneurs,
- accompagner les TPE/PME vers les enjeux sociétaux, écologiques et digitaux,
- pérenniser le modèle social français,
- moderniser la vie démocratique avec le regard des experts-comptables élus,
- dynamiser les territoires ultra-marins.

« Loin des polémiques stériles, des éléments de langage formatés et des dogmes sclérosants, les professionnels du chiffre et du conseil revendiquent plus que jamais leur rôle central au cœur de l'activité économique, sociale et donc démocratique du pays, explique Lionel Canesi, président de l'Ordre national des experts-comptables. C'est pourquoi le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables a lancé une réflexion nationale. Objectif : proposer des solutions aux urgences économiques liées à la conjoncture inédite, mais également des mesures plus structurelles à même de répondre aux grands défis de moyen et de long terme. Ces 100 propositions (ndlr : à découvrir ci-dessous) émanent de femmes et d'hommes qui pratiquent non pas l'économie des manuels universitaires, mais celle du quotidien de l'entreprise. Elles émanent de citoyens concernés au premier chef par les mutations sociales, sociétales et environnementales de notre époque. 21 000 experts-comptables qui placent l'entreprise au cœur de la société. L'entreprise en tant qu'entité économique à la recherche d'une croissance raisonnée, respectueuse de l'environnement. L'entreprise en tant que lieu d'expression d'un état d'esprit d'émulation, de liberté, de responsabilité et de progrès individuels et collectifs. L'entreprise, groupe de femmes et d'hommes qui poursuivent des objectifs communs et savent que les victoires

Ecrit par le 1 septembre 2024

durables ne peuvent être que collectives et partagées. »

Instaurer un cadre juridique, fiscal et social qui simplifie la vie des entrepreneurs

1 Autoriser la liberté du choix du statut social du dirigeant, indépendamment de la structure juridique de l'entreprise.

2 Doter l'entreprise individuelle d'une personnalité juridique propre distincte de celle de l'entrepreneur.

3 Protéger systématiquement le patrimoine « privé » de l'entrepreneur individuel.

4 Créer un « impôt unique sur les bénéficiaires des entreprises ». Il s'appliquera à toute entreprise quelle que soit sa forme juridique (entreprise individuelle ou société).

5 Assujettir le dirigeant à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales sur les seules sommes effectivement prélevées quelle que soit la structure juridique de l'entreprise.

6 Clarifier l'assujettissement des dividendes aux charges sociales pour les dirigeants qui n'ont pas perçu une rémunération à hauteur d'au moins un PASS (41 136€).

7 Permettre la déduction sociale des cotisations des indépendants finançant les risques lourds de prévoyance du dirigeant (IJ, invalidité, décès...).

8 Développer des mécanismes assurantiels complémentaires et facultatifs pour permettre aux indépendants le libre choix de leur niveau de protection.

9 Préserver la distinction des régimes de protection sociale des salariés et non-salariés dont les attentes et les besoins sont différents.

10 Respecter les spécificités des travailleurs indépendants par la consécration de leurs régimes autonomes de retraite.

Renforcer les fonds propres des entreprises

11 Exonérer (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) les bénéfices incorporés au capital dans la limite de 50 000€ par an.

12 Accélérer la perception des crédits d'impôt dès l'engagement des dépenses par l'entreprise.

13 Rendre immédiat le remboursement de la créance de carry back.

14 Généraliser l'autoliquidation de la TVA pour les opérations en B to B.

Faciliter la transmission d'entreprises

15 Pérenniser l'amortissement fiscal du fonds commercial et l'étendre à tous les éléments incorporels.

16 Harmoniser les droits d'enregistrement des cessions d'entreprises (fonds de commerce ou titres de

Ecrit par le 1 septembre 2024

société) à 0,1% pour faciliter la reprise d'entreprises.

17 Exonérer totalement des droits de mutation à titre gratuit les transmissions d'entreprise au sein du cercle familial ou au profit des salariés.

18 Transformer le report en sursis d'imposition lors du passage d'une entreprise individuelle en société.

Accompagner la croissance des micro-entreprises

19 Mettre en place un rendez-vous d'accompagnement à la croissance des entrepreneurs.

Faciliter la compétitivité des entreprises françaises

20 Taxer les entreprises sur l'EBE et non sur la VA pour ne pas pénaliser celles qui emploient des salariés en France.

21 Alléger la CFE sur les établissements industriels dont les immobilisations sont supérieures à 500 000€ et dont les locaux sont assimilés à des locaux professionnels.

Moderniser l'imposition des revenus et du patrimoine

22 Rendre optionnelle l'imposition par foyer fiscal. Chaque conjoint calcule et acquitte l'impôt sur ses propres revenus.

23 Remplacer le système du quotient familial par un crédit d'impôt pour enfants à charge. Tous les foyers bénéficient du même avantage fiscal.

24 Créer de nouvelles tranches pour une meilleure progressivité de l'impôt (sur 39,3 millions de foyers fiscaux, 43,77% payent l'IRPP et 13 % payent 80 % du montant global).

25 Imposer les revenus fonciers selon un régime forfaitaire unique, quel que soit le montant des recettes perçues et soumettre les revenus fonciers au PFU (flat tax) au taux de 30 %.

26 Exonérer les PV immobilières s'il y a réinvestissement dans l'immobilier (favoriser le réinvestissement immobilier).

27 Exonérer les PV immobilières des biens détenus depuis moins de 10 ans afin de fluidifier le marché immobilier en incitant à remettre des biens sur le marché.

28 Exonérer la résidence principale de l'IFI.

29 Exonérer d'IFI l'ensemble des biens immobiliers affectés à l'exercice d'une activité professionnelle, quelle que soit l'entreprise utilisatrice.

30 Permettre la déduction des impôts locaux sur le montant de l'IFI.

Favoriser les donations aux enfants et petits-enfants

Ecrit par le 1 septembre 2024

31 Exonérer les dons de somme d'argent pour l'acquisition d'un bien immobilier (achat, construction, investissement locatif...).

32 Augmenter le montant des donations exonérées et réduire la durée des abattements. Par exemple : 150 000€ tous les 12 ans (donation en nue-propriété). 300 000€ tous les 6 ans (donation en pleine propriété).

Accompagner le commerce de proximité

33 Créer un contrat de revitalisation artisanale et commerciale régional regroupant, sous forme d'un GIE, l'ensemble des foncières concernées par la gestion de baux commerciaux. Ce GIE pourrait préempter des baux dans des zones menacées par la désertification commerciale (notamment dans les communes de moins de 20 000 habitants). La réhabilitation des locaux, la sélection d'un repreneur par appel à projet et la mise en place d'une franchise de loyers sur une durée à déterminer permettraient de soutenir les commerces de proximité et de lutter contre la désertification commerciale qui touche l'ensemble de notre territoire.

34 Créer, via le dispositif « territoire zéro chômeur » étendu à l'échelle régionale, une entreprise à but d'emploi et d'insertion régionale, dédiée à la création d'un service de livraison de proximité à usage exclusif des commerces de proximité subventionné par la région pendant les 24 premiers mois. Ce dispositif aurait le double avantage de permettre l'emploi de personnes en insertion et de proposer une solution innovante aux commerces de proximité qui pourraient se tourner vers d'autres acteurs que les opérateurs actuels de la livraison à domicile.

Mettre en place des indicateurs de mesure de l'impact écologique des TPE/PME

35 Définir un socle d'indicateurs couvrant la RSE de l'entreprise, simples à mettre en œuvre. Se servir de la comptabilité « traditionnelle » pour enregistrer les impacts environnementaux (coût énergétique d'un mail, du fonctionnement d'un ordinateur, mesure du turn over en entreprise, jours de télétravail proposés, bilan carbone de la restauration en entreprise, calcul de l'empreinte carbone de la prestation de services et des biens utilisés pour la prestation de services...).

36 Élargir le crédit à impact aux TPE/PME.

37 Ajouter au bilan vert réalisé par une dimension sociale et sociétale pour permettre la réalisation d'un bilan RSE.

38 Créer un bilan carbone des experts-comptables avec une norme définie par le CNOEC.

Mettre en place une fiscalité incitative pour orienter l'investissement des TPE/PME vers les secteurs écologiques et numériques

39 Mettre en place un suramortissement sur les investissements éco-responsables assurant la transition écologique.

40 Autoriser les entreprises à constituer en franchise d'impôt une provision pour investissement durable.

Ecrit par le 1 septembre 2024

41 Récupérer la TVA sur les véhicules propres (100 % sur les véhicules électriques et 50 % sur les hybrides).

42 Amortir intégralement le prix d'acquisition des véhicules propres et relever le plafond pour les véhicules hybrides.

43 Sécuriser les DATA des TPE/PME grâce à la mise en place d'un Cloud souverain européen.

44 Créer une réduction d'impôt sur le revenu spécifique (50 % plafonné à 10 000€ par part fiscale), pour encourager l'investissement des Français dans les entreprises d'utilité sociale ou environnementale (EUSE).

45 Mettre en place une TVA « seconde vie » pour l'acquisition et la réparation d'objets électroniques reconditionnés, avec un taux réduit à 5,5 %, afin d'inciter les citoyens à réparer plutôt qu'à remplacer leurs objets électroniques

Faciliter et moderniser l'organisation du travail

46 Augmenter le pouvoir d'achat en exonérant de cotisations sociales (salariales et patronales) et d'impôts les heures supplémentaires et complémentaires. Cette mesure favoriserait à la fois le pouvoir d'achat des salariés et la capacité des entrepreneurs à assurer leur production malgré les difficultés de recrutement.

47 Mettre en place, tous les 5 ans, une grande conférence sur la formation sous l'égide des régions pour anticiper les besoins en recrutement des entreprises dans les bassins d'emploi.

48 Investir massivement dans les secteurs technologiques d'avenir en commençant par la création de campus dédiés permettant des synergies entre les secteurs d'activité (campus IA, campus durabilité, campus hydrogène...).

49 Assouplir les règles de remplacement d'un salarié à temps partiel par un autre salarié à temps partiel.

50 Supprimer l'obligation pour l'employeur de mettre en demeure le salarié en cas de dépassement des durées maximales du travail en laissant la responsabilité au salarié.

51 Pérenniser la prime PEPA version 2021 exonérée de cotisations sociales et d'IR (intéressement simplifié pour les entreprises de moins de 50 salariés).

52 Unifier les règles relatives aux durées maximales hebdomadaires de travail en prévoyant une référence unique : une durée maximale absolue de 48h par semaine.

53 Permettre aux mandataires sociaux assimilés aux salariés de bénéficier de l'activité partielle.

54 Pérenniser le dispositif d'aide à l'embauche des salariés en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Ecrit par le 1 septembre 2024

Adapter la formation professionnelle tout au long de la carrière

55 Repenser le ministère de l'Éducation nationale en créant un véritable ministère de la Formation tout au long de la vie (intégrant la formation initiale et la formation continue).

56 Poursuivre les efforts vers l'alternance (apprentissage ...) avec la mise en place d'une loi d'orientation éducative et professionnelle de moyens financiers en soutien avec France Stratégie. Mieux organiser l'orientation professionnelle des jeunes par le recours à des spécialistes de l'orientation en liaison avec les branches professionnelles.

57 Intégrer dans la formation initiale des formations « Soft Skills » c'est-à-dire des formations fondées sur les qualités relationnelles, le savoir-être personnel et professionnel. Le numérique va amplifier les métiers nécessitant empathie et créativité.

58 Construire un socle européen de formation professionnelle et permettre de faire des apprentissages (ou alternances) en dehors de l'hexagone et de recevoir des apprentis (ou alternants) d'autres pays européens.

59 Favoriser les formations qui alternent emploi et étude en s'inspirant du modèle néerlandais 'Katapult', réseau de partenariats public-privé entre des entreprises, des centres de recherche et des écoles.

Accroître l'efficacité de la formation professionnelle

60 Faire du plan de formation un outil stratégique de gestion des ressources humaines et le rendre obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise.

61 Améliorer l'accès à la formation dans les TPE et PME, en simplifiant les dispositifs actuels, par exemple en allouant une aide forfaitaire annuelle de 1 000€ par salarié pour les entreprises de moins 50 salariés.

62 Favoriser l'innovation pédagogique auprès des opérateurs de formation en partenariat avec les branches professionnelles.

63 Créer un crédit d'impôt de 2 000€ pour toutes les formations certifiantes des travailleurs non-salariés et assimilés, majoré du double si la formation relève de la RSE.

64 Mettre en place un crédit d'impôt de 1 000€ par senior formé pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge.

65 Acculturer les TPE/PME à la GPEC en allouant une somme de 2 500€ à l'accompagnement des TPE.

Mieux financer la protection sociale

66 Mettre en place une TVA sociale ayant pour objectif de :

- Renforcer le pouvoir d'achat des actifs, améliorer la compétitivité de l'économie française, lutter contre la concurrence déloyale des pays producteurs de biens de consommation massivement importés, favoriser les relocalisations ;

Écrit par le 1 septembre 2024

- Évaluer la mise en place d'une TVA sociale pour limiter le rôle des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale ;
- S'appuyer sur cette ressource fiscale pour baisser les cotisations sociales et favoriser le tissu économique français.

67 Instaurer une micro-taxe de 0,3% sur l'ensemble des paiements électroniques, consacrée au financement de la protection sociale.

Simplifier et mettre en cohérence les prélèvements sociaux

68 Mettre fin à la multiplication, à l'augmentation et à la complexification progressive des cotisations qui ont conduit à une perte totale du lien entre l'effort contributif du cotisant et les prestations auxquelles il donne droit.

69 Réduire la part des contributions sociales non créatrices de droit. Actuellement, dès 1 PASS, la part des 'taxes sociales' non créatrices de droit atteint déjà plus de 53% des cotisations versées.

70 Aligner l'assiette de calcul des prestations et celle des cotisations pour les revenus de remplacement (prévoyance et retraite).

71 Faire financer les droits généraux (famille et santé) par des prélèvements fiscaux ou parafiscaux.

Sécuriser l'avenir du système de retraite

72 Pérenniser la stabilité du modèle français pour les 50 prochaines années :

- Prendre en compte et utiliser comme modèle les régimes autonomes des professionnels libéraux. Ces régimes bénéficiaires ne peuvent être confondus avec les régimes autonomes déficitaires, - Limiter le régime universel pour chacun des trois régimes (fonction publique, salariés et indépendants) au seul régime de base,
- Maintenir et développer les régimes autonomes complémentaires au sein de chacune des familles.

73 Ajuster l'âge de départ à la retraite autour d'un âge pivot pour financer l'avenir des retraites :

- Choisir l'augmentation de l'âge de départ à la retraite comme variable d'ajustement, plutôt que la hausse des cotisations déjà fixées à des niveaux peu soutenables ou la baisse des pensions déjà très faibles,
- Aligner l'âge de départ à la retraite sur l'âge moyen constaté dans les autres pays de l'Union européenne pour offrir une visibilité financière aux régimes et passer le cap du départ en retraite des générations à venir,
- Retenir l'idée de mettre en place d'un réel âge pivot avec un mécanisme de décotes et de surcotes en fonction de l'âge réel de départ à la retraite.

74 Encourager l'activité des seniors :

- Réinstaurer la possibilité pour toute personne cumulant emploi et retraite d'acquérir des droits supplémentaires durant la période de cumul emploi/retraite ;
- Encourager les modalités d'activité adaptées à l'avancée en âge (travail à temps partiel, retraite progressive, tutorat, etc.).

Écrit par le 1 septembre 2024

Moderniser la vie démocratique

75 Moderniser la démocratie : rendre possible le vote électronique.

76 Mettre en place un mandat unique renouvelable une fois.

Moderniser le statut de l' élu

77 Mettre en place une déclaration d' indépendance pour chaque élu, avec, comme mesure de protection, l' instauration d' un comité d' indépendance ou d' éthique pour chaque collectivité, sollicité pour chaque cas de suspicion ou de confirmation, et susceptible de recourir à un niveau territorial supérieur.

78 Intégrer l' ensemble des revenus dans le calcul du plafonnement des indemnités.

79 Rendre la formation obligatoire pour certaines fonctions électives, avec des dispenses justifiées par niveau de compétence.

Revoir l' organisation territoriale

80 Instaurer à chaque échelon territorial des comités d' arbitrage permettant la saisine de toute collectivité territoriale concernée.

81 Réviser le nombre d' élus en fonction d' un quota de population par élu.

82 Finir la simplification et l' unification du processus ordonnateur - comptable - payeur.

Garantir les ressources de financement : clarification des recettes fiscales des collectivités, certification des comptes des collectivités

83 Garantir le montant de la dotation globale de fonctionnement pour l' élaboration des budgets primitifs des collectivités, avec un mécanisme de rattrapage suivant les comptes administratifs (principe de fonctionnement budgétaire dans le secteur sanitaire et médico-social).

84 Réformer la fiscalité locale, en redonnant une plus grande autonomie fiscale aux communes sur trois dimensions : foncière, revenu et consommation (TVA locale).

Améliorer la gestion interne des collectivités : fonction publique territoriale, gestion des infrastructures...

85 Achever la convergence du processus de normalisation comptable des collectivités locales par l' harmonisation des normes comptables sous l' autorité de l' ANC.

86 Clarifier la terminologie et la définition des concepts comptables de la comptabilité publique en appliquant les principes de la réglementation comptable édictés par l' ANC.

87 Permettre la présentation et l' adoption des comptes annuels d' une collectivité territoriale sur la base d' un bilan, d' un compte de résultat et d' une annexe.

88 Créer à chaque niveau de collectivité territoriale, de la commune à la région, des comités ou pôles de

Ecrit par le 1 septembre 2024

coopération économique ayant pour fondements l'insertion, l'innovation et l'initiative économique, et permettant à chaque catégorie d'acteurs (élus, entreprises, et citoyens) d'échanger et d'entreprendre.

Collectivités et vie démocratique : actions et relations avec les concitoyens

89 Mettre en place et rendre publics des tableaux de bord normatifs de gestion des collectivités locales (définis au niveau national et sous délibération parlementaire), permettant ainsi à chaque citoyen d'analyser cette gestion à l'aide d'indicateurs objectifs (principe d'évaluation des politiques publiques).

Dynamiser l'économie des territoires ultramarins

Créer les conditions d'une reprise rapide et durable

90 Pérenniser le dispositif '1 jeune 1 solution' au-delà du 31/12/2022 eu égard à la situation du chômage de masse des jeunes, puisque celui-ci se révèle être un moyen efficient d'intégrer des jeunes au sein du marché du travail.

91 Élaborer un plan de relance adapté et modulé par territoire et secteurs d'activité.

92 Étendre à l'ensemble des TPE des territoires les dispositifs d'abattement sur les bénéfices (ZFANG) en revoyant les taux d'abattement pratiqués.

93 Promouvoir les filières d'activités locales pour inciter à la consommation des produits locaux avec des chèques services 'pei' en orientant la consommation vers les produits et services issus des territoires.

Renforcer et faire grandir les TPE/PME des territoires

94 Mettre en œuvre un « plan Marshall » de la formation axé sur la montée en compétences dès lors que subsiste un manque de main-d'œuvre qualifiée dans les Outre-mer, menaçant la reprise économique. Il est également nécessaire d'augmenter le niveau de compétence en matière de management et de gestion des chefs d'entreprise des territoires. Mettre en place une formation dans les territoires pour éviter l'exode en Métropole (ex : Mayotte).

Assoir le développement économique et social des Outre-mer par un renforcement des mesures de structuration des économies

95 Dynamiser la commande publique et réaliser des grands travaux tels que des équipements structurants avec un effet d'entraînement plus important pour les régions ultramarines en utilisant les mécanismes du type Small business Act.

96 Stabiliser l'application des textes dans le temps par une loi-cadre en sanctuarisant les dispositifs législatifs et réglementaires (LODEOM, ZFANG, AFI).

Territoires des caraïbes

97 Pour les territoires des Caraïbes, développer des contacts avec le bassin économique caribéen et leurs voisins du territoire américain par la mise en place d'une institution chargée d'accompagner les entreprises à la conquête d'un marché extérieur (hors territoire national).

La Corse

Ecrit par le 1 septembre 2024

98 Exonérer d'impôt sur le revenu les entreprises individuelles ou d'impôt sur les bénéfices les sociétés jusqu'à 70 000€ de résultat sous condition de maintien du bénéfice en réserve dans l'entreprise ou la société.

99 Alléger de 50% les cotisations sociales patronales pour les salariés avec un plafond égal à 2 fois le Smic, et de 50% pour les cotisations à la Sécurité sociale des indépendants (SSI) pour les entrepreneurs individuels et les gérants majoritaires rémunérés de SARL et les cotisations de Sécurité sociale pour les présidents de SAS rémunérés.

100 Abaisser le taux normal de la TVA à 10%, les taux de TVA spécifiques à la Corse supérieurs à ce nouveau taux seraient alignés sur ce dernier (exemple : le taux de TVA sur les produits pétroliers de 13% serait abaissé à 10%).

Les experts-comptables se félicitent de l'étalement des PGE

Ecrit par le 1 septembre 2024



Le Gouvernement a signé la semaine dernière, avec l'Ordre des experts-comptables et la Fédération bancaire française, un accord de place permettant aux TPE en difficulté de pouvoir obtenir un étalement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

Un dispositif réclamé depuis 1 an

Ce nouveau dispositif était réclamé par les experts-comptables depuis janvier 2021, lors de la remise au ministre de l'Economie de 50 propositions pour la relance de l'économie, et permettra d'accompagner correctement les TPE en cette période de reprise économique.

Concrètement, les experts-comptables élargissent leur dispositif de soutien 'Business story prévention'. Les entreprises qui ne bénéficient pas de l'accompagnement d'un expert-comptable pourront gratuitement :

- réaliser un diagnostic de prévention des difficultés pour limiter les défaillances et garantir la relance économique ;
- obtenir l'attestation nécessaire, selon leur situation, à l'étalement de leur PGE (prêt garanti par l'Etat).

Ecrit par le 1 septembre 2024

Participation à la relance de l'économie

« Depuis le début de la crise, les experts-comptables, véritables économistes du quotidien, soutiennent les entreprises pour les aider à passer cette crise, insiste [Lionel Canesi](#), président du conseil national de l'Ordre des experts-comptables. La relance de l'économie française est une cause nationale dans laquelle les experts-comptables veulent prendre toute leur part. Il faut accompagner au mieux les chefs d'entreprise dans cette période charnière. »

BPI France et l'Ordre des experts-comptables avec les TPE et PME



Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau et

Ecrit par le 1 septembre 2024

Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME.

Ce partenariat entre BPI France et l'Ordre des experts-comptables vient concrétiser une collaboration étroite de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures. Pour soutenir l'activité des TPE et PME en sortie de crise du Covid-19, BPI France et les Régions ont rapidement déployé le 'Prêt Rebond'. D'un montant de 10 000 à 300 000€ selon les Régions, ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie des TPE et PME issues de tous les secteurs d'activité et ayant plus d'un an d'activité, impactées par la crise sanitaire.

Dispositif rapide

Afin d'accélérer le délai d'octroi de ces prêts, BPI France a mis en place, pour toutes les demandes d'un montant inférieur à 50 000€, une plateforme digitale permettant d'obtenir la décision sous 48h et le décaissement du prêt sous 2 à 5 jours. Pour ce prêt digital, la Banque publique d'investissement a pu s'appuyer sur l'Ordre des experts-comptables. En effet, mandaté expressément par son client, l'expert-comptable valide en ligne les informations nécessaires à l'octroi du prêt et dépose les justificatifs directement sur la plateforme dédiée.

« Le professionnalisme et la forte réactivité des équipes de BPI France ont permis de concevoir, dans des délais très courts, des solutions innovantes, efficaces et attendues par les chefs d'entreprise aussi bien lors du fort ralentissement de l'économie qu'au moment de sa progressive reprise », explique Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables qui représente 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires.

Après le 'Prêt Rebond', le 'Prêt Relance'

BPI France, en partenariat avec les Régions, poursuit son engagement auprès des TPE et PME, pour les accompagner en lançant le 'Prêt Relance'. Un dispositif que BPI souhaite voir promouvoir par les experts-comptables auprès de leurs clients. Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de 3 ans d'existence. D'une durée de 7 ans pour un différé de remboursement de deux ans, ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise.

« Nous sommes ravis de ce partenariat avec l'Ordre des experts-comptables, se félicite Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau. Leur accompagnement est un véritable atout pour permettre de sécuriser l'ensemble du dispositif de demande de prêts. Ce partenariat permet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur trésorerie. Avec l'appui des experts-comptables, tiers de confiance clé, nous souhaitons ainsi conseiller ensemble les TPE et PME afin qu'elles puissent grandir sereinement. »